Augmentation des salaires

SMIC à 2000 €

32 heures par semaine

Retraite à soixante ans

Égalité femmes/hommes

15 32 60 la cgt

SYNDIQUEZ VOUS

Ensemble, imposons le meilleur pour toutes et tous.

À quoi êtes-vous prêt·e à renoncer pour passer la crise ? Les arguments se multiplient pour nous convaincre d'accepter une nouvelle cure d'austérité. La CGT ne s'y résigne pas… au contraire !

L'austérité n'est pas une fatalité.

Le nouveau record de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 au premier semestre 2022 (44 milliards d'euros) confirme que l'argent existe et que les travailleur·se·s n'ont jamais produit autant de richesses. L'austérité que le gouvernement veut nous imposer vise à les confisquer toujours plus au service d'une poignée de gros actionnaires aux dépens de l'intérêt général. Nos salaires, nos conditions de travail, mais aussi les services publics, l'éducation, la recherche… tout ce qui fait notre quotidien est sacrifié sur l'autel de la rentabilité immédiate.

Les sacrifices, ça suffit !

La réponse à la crise passe par le progrès social, notamment des hausses de salaires, la baisse du temps de travail et la retraite à 60 ans. Ce n'est pas une utopie syndicale. C'est un choix de société.

15 euros brut de l'heure pour le salaire minimum

C'est le montant minimum pour vivre dignement de son travail pour un·e travailleur·se sans diplôme ni expérience. Cela représente 2 000 euros brut pour 32 heures par semaine. Cette revalorisation du Smic doit être répercutée sur l'ensemble des grilles de salaires pour valoriser les compétences et savoir-faire de tou·te·s les travailleur·se·s.

32 heures par semaine ou 200 jours par an pour les salarié·e·s au forfait jour

La baisse du temps de travail est un levier indispensable pour réorganiser nos modes d'organisation du travail, nos déplacements, nos modes de production et de consommation, pour répondre à l'urgence de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la planète et garantissant la satisfaction des besoins.

60 ans

Pour un départ à la retraite à taux plein avec un revenu de remplacement s'élevant à 75 % du revenu net d'activité (calculé sur les dix meilleures années ou les six derniers mois) d'un montant minimum au niveau du Smic.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

SYNDIQUEZ VOUS

Bulletin à renvoyer à : UD CGT SAVOIE CS 50307 73003 CHAMBERY CEDEX,

téléphone : 04 79 62 27 26, courriel : udcgt73@cgtsavoie.org https://cgtud73.fr